

RAPPORT SUR LES CRIMES DE HAINE 2025

RAPPORT SUR LE MONITORING DE LA
DISCRIMINATION ET DE LA VIOLENCE
ANTI-LGBTQ EN SUISSE EN 2024

LGBTIQ
HELPLINE

LGBTIQ Helpline
Monbijoustrasse 73
Postfach
3001 Bern
Schweiz
0800 133 133
info@lgbtiq-helpline.ch



TRANSGENDER
NETWORK
SWITZERLAND

TGNS



SOMMAIRE

L'essentiel en bref	5
Il est grand temps d'agir !	8
Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres	10
Enregistrements et analyse	10
Nombre de cas enregistrés	11
Identité de genre	13
Orientation sexuelle	14
Motif : genre, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle	15
Âge des personnes qui signalent les cas	17
Lieux	18
Types de violence	20
Dénonciation auprès de la police	22
Conséquences physiques et psychiques	23
Répartition par canton	25
Comparaison des signalements – grand nombre de cas non signalés	26
Étude sur l'« Expérience de violences et de discriminations anti-queer, ainsi que la perception des personnes LGBTIQ+ dans la population Suisse » de gfs.bern	27
Statistique au niveau cantonal	29
Zürich, Bern, Luzern et Lausanne réagissent !	31
Reportonline racism.ch	33
Ampleur et conséquences des crimes de haine sur la communauté	34
Définitions	35
La LGBTIQ Helpline en 2024	37

MENTIONS LÉGALES

Direction de la publication : LGBTIQ Helpline

Organisations partenaires : Pink Cross, Organisation suisse des lesbiennes (LOS), Transgender Network Switzerland (TGNS)

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

- » Milo Käser, LGBTIQ Helpline
- » Samson Rentsch, Pink Cross
- » Roman Heggli, Pink Cross
- » Muriel Waeger, LOS
- » Naom Botero, TGNS

Traduction : Rachel Comment

Publication : Berne, le 8 mai 2025 – digitale

Nous ne pouvons pas attendre !

Avec 309 signalements auprès de la LGBTIQ Helpline, le nombre d'attaques et d'incidents anti-LGBTIQ reste à un niveau élevé. **La LGBTIQ Helpline reçoit presque chaque jour un signalement de crime de haine !**

Les études et enquêtes des dernières années confirment ce constat : la violence, la haine, les discours hostiles et la discrimination envers les personnes LGBTIQ restent largement répandus. Mais elles montrent aussi que la majorité de la société soutient les droits des personnes LGBTIQ.

La Confédération et les cantons doivent enfin assumer leur responsabilité envers les personnes LGBTIQ, tout comme il faut un engagement sociétal clair en faveur des valeurs démocratiques, de la diversité et de la solidarité.

1. L'essentiel en bref

Depuis 2016, les crimes de haine, actes de violence et discriminations anti-LGBTIQ peuvent être signalés à la LGBTIQ Helpline. Les chiffres de ce service de signalement issu de la société civile révèlent l'ampleur alarmante de la violence et des discriminations visant les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, trans, non-binaires, intersexes et queers : presque chaque jour, une agression est signalée.

Le présent rapport sur les crimes de haine regroupe l'ensemble des signalements reçus par la LGBTIQ Helpline en 2024. Et les chiffres restent à un niveau élevé :

309

Avec **309 signalements en 2024** (contre 305 en 2023), un nombre toujours élevé d'incidents anti-LGBTIQ a été enregistré. **Cela re-présente en moyenne près de six crimes de haine par semaine.** Depuis 2020, le nombre de signalements a presque été multiplié par cinq.

Près des deux tiers (63 %) des incidents recensés étaient des **insultes ou des agressions verbales**. **37 personnes (12 %)** ont rapporté des **violences physiques**, et **21 personnes (7 %)** ont subi du **harcèlement sexuel ou des agressions sexuelles**. **Pas moins de 19 %** ont signalé des discriminations sur leur lieu de travail, auprès d'une administration, dans le système de santé ou dans d'autres institutions.



La moitié (50 %) des signalements proviennent de personnes trans (binaires et non binaires) ; une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente. Dans **40 % de tous les cas**, des personnes non binaires étaient concernées ; une hausse supplémentaire par rapport à l'année précédente (28 %).

Deux tiers (64 %) des personnes ayant signalé un incident ont indiqué que celui-ci avait eu des **conséquences psychiques**. Beaucoup ont cherché du soutien auprès **d’ami-e-x-s (59 %)**, de la **LGBTIQ Helpline (21 %)**, de **thérapeutes ou psychiatres (21 %)** ou d’organisations **LGBTIQ (17 %)**.

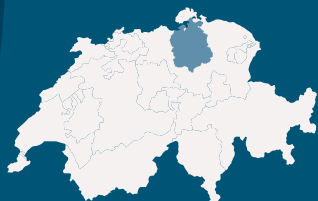


Comme les années précédentes, seuls **15 % des crimes de haine** signalés ont été **déclarés à la police**. Parmi ceux-ci, **29 %** des personnes concernées ont décrit une **réaction neutre et factuelle**, **18 %** un soutien, mais **11 %** ont fait état de **rejet ou de condescendance**. Parmi les signalements auprès de la Helpline, de nombreuses personnes ont renoncé à porter plainte car elles questionnaient le suivi du signalement ou craignaient une réaction négative de la police.

La majorité des crimes de haine signalés ont **été commis dans l’espace public (43 %)** : **59 signalements (19 %)** concernaient des incidents sur **la voie publique**, **59 autres (19 %)** des crimes de haine dans **les transports publics, en gare**, dans **un parc** ou sur **une place publique**. Le nombre de signalements liés à **la haine en ligne (20 %)** a fortement augmenté par rapport à 2023.



Comme les années précédentes, il semble que **les jeunes sont particulièrement touché-e-x-s**. **58 %** des personnes ayant effectué un signalement **ont moins de 30 ans**, **23 % ont entre 31 et 40 ans**, tandis qu’une faible proportion a plus de 50 ans.



La majorité des signalements proviennent du **canton de Zurich (113 signalements)**, suivi du canton de **Berne (49)**, de **Genève (40)**, de **Bâle-Ville (22)** et **d'Argovie (14)**. Comme les années précédentes, on constate que davantage de signalements proviennent des zones urbaines, ce qui peut s'expliquer par une plus grande visibilité des personnes LGBTIQ, mais aussi par une meilleure connaissance de la plateforme de signalement.

74 % des auteur-e-x-s des signalements ont été perçu-e-x-s comme des **hommes**, **21 %** comme des **femmes**.



Les données des outils de signalement pour le sexisme et les actes anti-LGBTIQ de « Zürich schaut hin », « Bern schaut hin », « Luzern schaut hin » et du service de signalement de la Ville de Lausanne montrent à quel point le phénomène des crimes de haine reste répandu aujourd'hui. Cependant, en l'absence d'un relevé statistique à l'échelle nationale, il est difficile d'estimer la fréquence réelle de ces incidents.

À ce jour, seuls cinq cantons et la police municipale de Zurich enregistrent les motifs anti-LGBTIQ, et ce depuis peu. Cette mise en place récente ne permet pas encore de comparer les données de manière fiable entre les cantons et les villes.

2. Il est grand temps d'agir !

L'année 2024 a, une fois de plus, été marquée par un nombre alarmant de crimes de haine visant des personnes LGBTIQ. Presque chaque jour, de nouveaux incidents sont signalés à la LGBTIQ Helpline, et les demandes de conseil ne cessent d'augmenter. Ces agressions ne représentent pourtant que la partie la plus visible et la plus grave des effets du climat sociopolitique actuel, marqué par une hostilité croissante envers les personnes LGBTIQ.

Dans de nombreux pays d'Europe et du monde, on assiste actuellement à une montée inquiétante des attaques, des discours haineux et des durcissements législatifs à l'encontre des personnes LGBTIQ. Ce qui a commencé en marge des mouvements populistes de droite s'est désormais infiltré, dans plusieurs démocraties, jusque dans les parlements, les lois, les médias et les débats publics.

La Suisse n'échappe pas à ces dynamiques : les discours deviennent plus agressifs, les voix politiques opposées aux droits des personnes LGBTIQ gagnent en influence, et pour beaucoup, violences et discriminations sont redevenues une réalité quotidienne.

En ces temps troublés, il est plus que jamais crucial que nous nous opposions collectivement, en tant que société, à toutes les formes d'hostilité envers les personnes LGBTIQ. Le monde politique, les médias et les institutions ont une responsabilité particulière : ils doivent

se positionner clairement du côté des droits humains, s'exprimer activement contre les discriminations et renforcer de manière cohérente la protection des personnes LGBTIQ.

Ce qui est aujourd'hui présenté comme une simple opinion devient demain un prétexte pour légitimer la haine. Et ceux qui n'agissent pas aujourd'hui contribuent à l'aggravation de la violence. C'est pourquoi il faut, dès maintenant, un engagement clair de la société en faveur des valeurs démocratiques, de la diversité et de la solidarité.

La Confédération et les cantons doivent assumer leurs responsabilités

La réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 24.4048 de la conseillère nationale Anna Rosenwasser (ancienne directrice de la LOS), concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, montre clairement que les perspectives queer ne sont pas encore prises en compte de manière systématique dans les politiques de prévention des violences. L'intégration de la LGBTIQ Helpline dans le dispositif d'aide aux victimes fait défaut, tout comme les formations ciblées destinées aux professionnel-le-x-s concerné-e-x-s.

Le Conseil fédéral a également répondu de manière négative à l'interpellation 24.4022 du conseiller national Nicolas Walder (membre du comité de Pink

Cross) concernant le soutien à la LGBTIQ Helpline. Il reconnaît certes l'importance de ce service essentiel, mais se retranche une fois de plus derrière les compétences cantonales, refusant ainsi d'assumer sa responsabilité dans le soutien aux victimes de crimes de haine.

Il est pourtant urgent que le Conseil fédéral assume ses responsabilités et mette en place des mesures structurales contre les violences anti-LGBTIQ. Nos revendications :

Des mesures de prévention obligatoires dans le domaine de l'éducation et des institutions publiques

La prévention doit être systématiquement intégrée dans les écoles, les autres contextes éducatifs et les institutions publiques. Une sensibilisation précoce ainsi que le développement de compétences autour de la diversité et de l'égalité permettent de déconstruire les préjugés et de prévenir durablement la violence.

Sensibilisation généralisée de la police et de la justice

Les personnes concernées font régulièrement état d'un manque de sensibilité de la part des forces de l'ordre et du système judiciaire lors du dépôt de plaintes ou au cours des procédures. À ce jour, il n'existe pas de formations généralisées et uniforme dans tous les cantons et villes pour les officiers-ères de police. C'est pourtant la seule manière de garantir que les motivations anti-LGBTIQ soient reconnues partout et que les victimes de crimes de haine soient prises au sérieux.

Renforcement et financement des dispositifs de protection et des structures spécialisées telles que la LGBTIQ Helpline

Les services de conseil destinés aux personnes LGBTIQ sont sous-financés, voire inexistants, alors même que les besoins sont immenses. Un financement pérenne d'offres portées par les communautés elles-mêmes est essentiel pour garantir un accompagnement facilement accessible aux personnes concernées. Par ailleurs, les services existants d'aide aux victimes doivent être renforcés afin de pouvoir accompagner les personnes queer de manière sensible aux discriminations spécifiques qui les concernent.

Collecte statistique systématique et à l'échelle nationale des actes à motivation anti-LGBTIQ

Actuellement, seuls quelques cantons et villes documentent ces actes et souvent selon leurs propres critères. Sans données comparables à l'échelle nationale, les crimes de haine anti-LGBTIQ restent invisibilisés, et il manque une base solide pour évaluer et améliorer les mesures de prévention.

3. Antenne de signalement pour les crimes de haine : les chiffres

3.1. Enregistrements et analyse

La LGBTIQ Helpline gère un centre de signalement des crimes de haine et des discriminations anti-LGBTIQ pour toute la Suisse. Les cas peuvent être annoncés par téléphone ou sur le site de la LGBTIQ Helpline. La Helpline offre également du soutien et des conseils aux personnes LG-BTIQ victimes d'une agression ou d'une discrimination. Pour la saisie en ligne, les questions ont été conçues sous forme de questionnaire standardisé.

L'évaluation du présent rapport porte sur les signalements effectués entre janvier et décembre 2024. Elle s'inscrit dans la continuité des rapports sur les crimes de haine publiés entre 2016 et 2023 et établit des comparaisons au fil des années. À noter qu'en été 2022, le questionnaire et

l'outil de signalement ont été légèrement remaniés.

Seuls les cas signalés par téléphone ou en ligne ont été enregistrés. Bien que **l'analyse de telles données ne permette pas de conclusions représentatives**, il est possible de dégager des tendances et de montrer que l'hostilité anti-LGBTQ reste un problème réel qui est à prendre au sérieux, et qu'il est nécessaire d'agir au niveau politique.

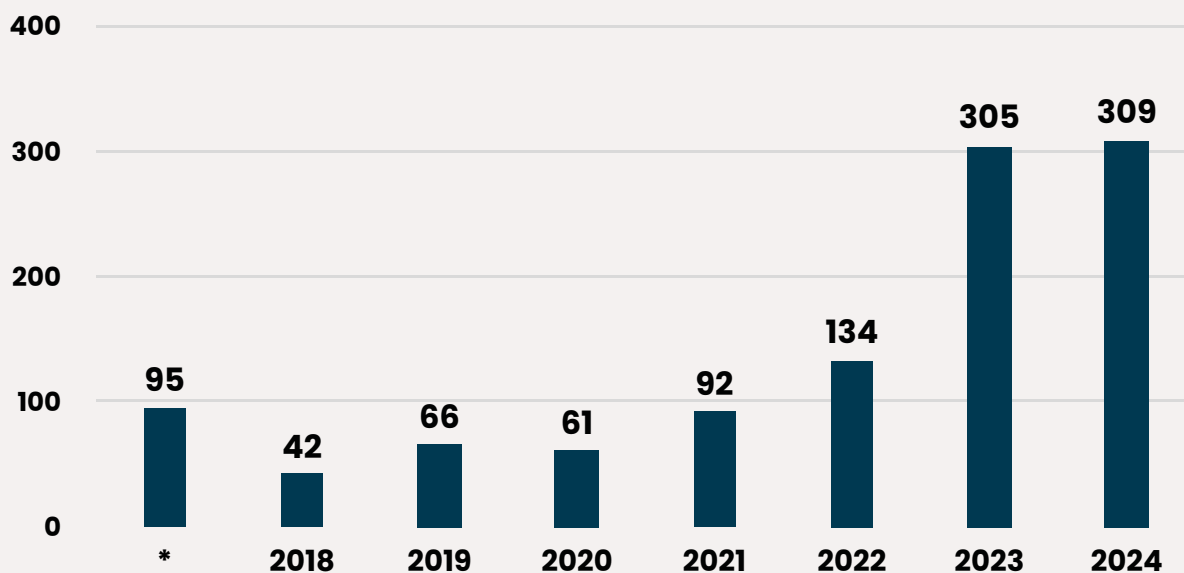
3.2. Nombre de cas enregistrés

Nouveau record : près de six signalements par semaine

En 2024, la LGBTIQ Helpline a recensé au total 309 signalements de crimes de haine anti-LGBTIQ. Ce chiffre est quasiment identique à celui de l'année précédente (305 signalements en 2023), ce

qui correspond à une moyenne de près de six crimes de haine rapportés chaque semaine. Ces données montrent qu'après une forte augmentation au cours des dernières années, le nombre de cas s'est stabilisé à un niveau très élevé et alarmant. Douze signalements concernaient des faits survenus l'année précédente, et onze autres des années antérieures. Les cas survenus à l'étranger n'ont pas été pris en compte dans les statistiques.

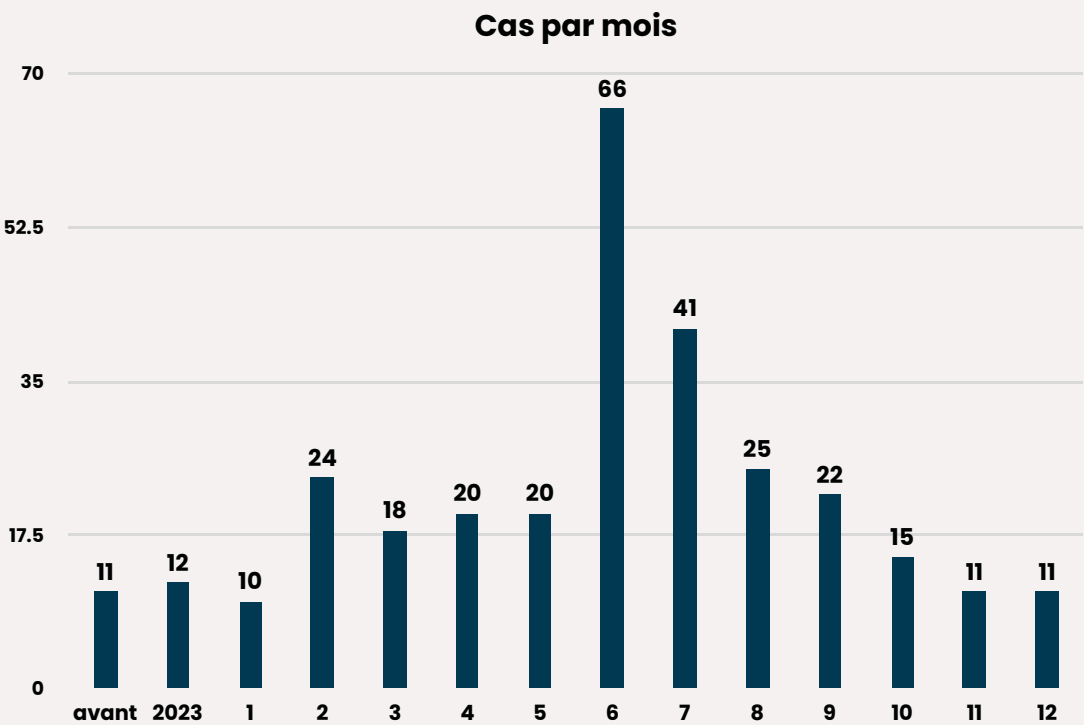
Nombre de cas enregistrés par année



Graphique : nombres absolus (*Nov. 2016 – Déc. 2017)

La majorité des signalements (79 %) proviennent directement des personnes concernées, tandis que 21 % ont été effectués par des tiers. Comme les années précédentes, une augmentation des signalements a été observée en juin et juillet 2024. Cette tendance s'explique probablement, comme les années passées, par

une plus grande visibilité des personnes LGBTIQ dans l'espace public, notamment à l'occasion des Prides. Les campagnes de sensibilisation ou la couverture médiatique peuvent également avoir une influence sur le comportement de signalement.



Graphique : nombres absolus

3.3. Identité de genre

L'année 2024 confirme la tendance observée les années précédentes : les personnes trans, en particulier les personnes non binaires, continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les violences anti-LGBTIQ. La moitié des signalements (50 %) ont été effectués par des personnes trans, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente (40 %). Sont incluses dans la catégorie des personnes trans toutes les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance (f/h), telles que les personnes non binaires, agenres ou genderqueer.

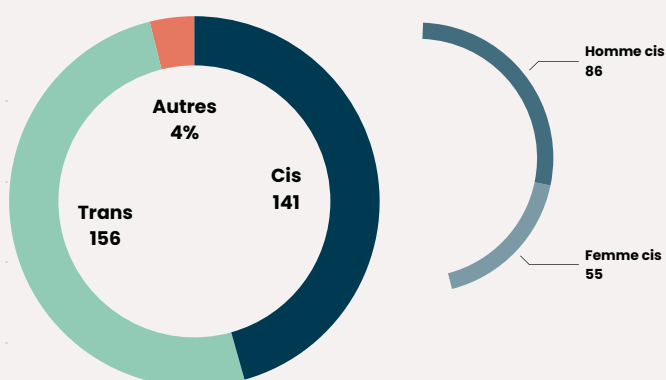
Le nombre de signalements émanant de personnes non binaires a de nouveau augmenté, atteignant 40 %, tout comme celui des personnes agenres, qui représente près de 3 %. La visibilité publique

des personnes non binaires a été fortement renforcée par la victoire de Nemo à l'Eurovision, ce qui pourrait expliquer cette augmentation.

Ce taux de violence très élevé à l'encontre des personnes trans souligne la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de protection ciblées, en particulier pour les personnes non binaires.

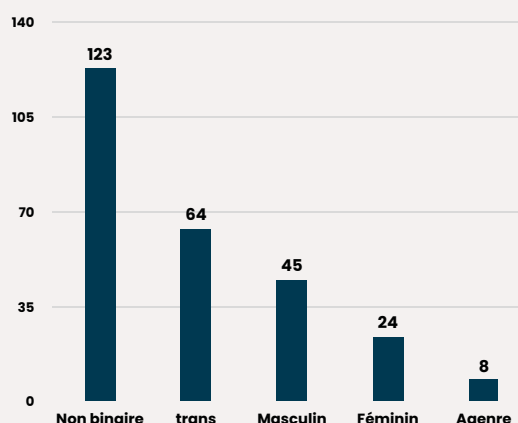
Chez les personnes cis, on observe un nombre de signalements légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Cette répartition tend à s'équilibrer au fil des années, ce qui montre que l'outil de signalement est de plus en plus connu au sein de l'ensemble de la communauté. Les années précédentes, la LGBTIQ Helpline avait principalement été bien ancrée dans la communauté des hommes gays.

Identité de genre



Graphique : pourcentages (n=309)

Personnes trans

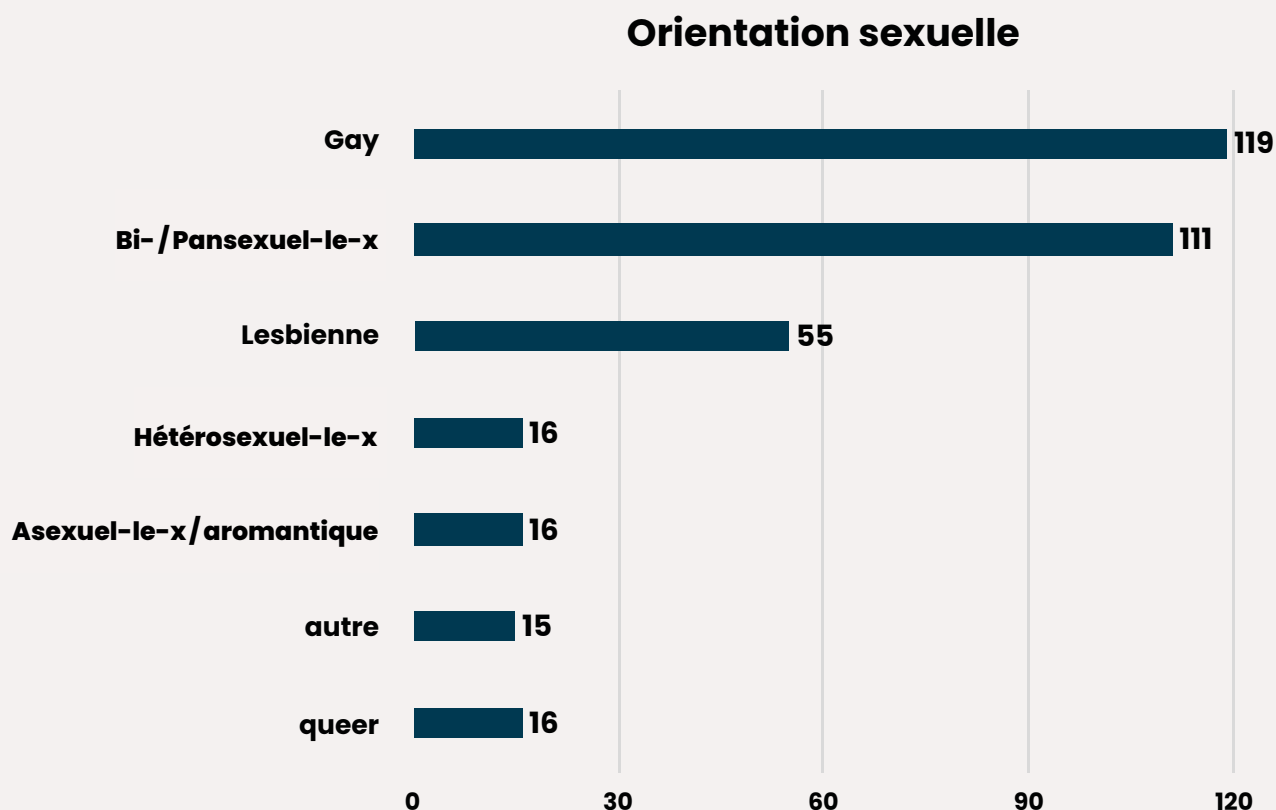


Graphique : plusieurs réponses possibles (Répartition au sein du groupe de personnes trans)

3.4. Orientation sexuelle

La majorité des personnes ayant fait un signalement se sont identifiées comme gays (39 %), suivies de personnes bi ou pansexuelles (33 %) et de personnes lesbiennes (18 %). Les personnes hétérosexuelles représentent 5 % des signalements. Les 5 % restants concernent des personnes se décrivant comme asexuelles ou aromantiques.

Les personnes trans (binaires et non binaires) constituent 71 % des personnes bi ou pansexuelles. Cela se reflète également dans les données : un peu plus de la moitié des personnes bi ou pansexuelles (56 %) indiquent avoir perçu leur orientation sexuelle comme le motif de l'agression.



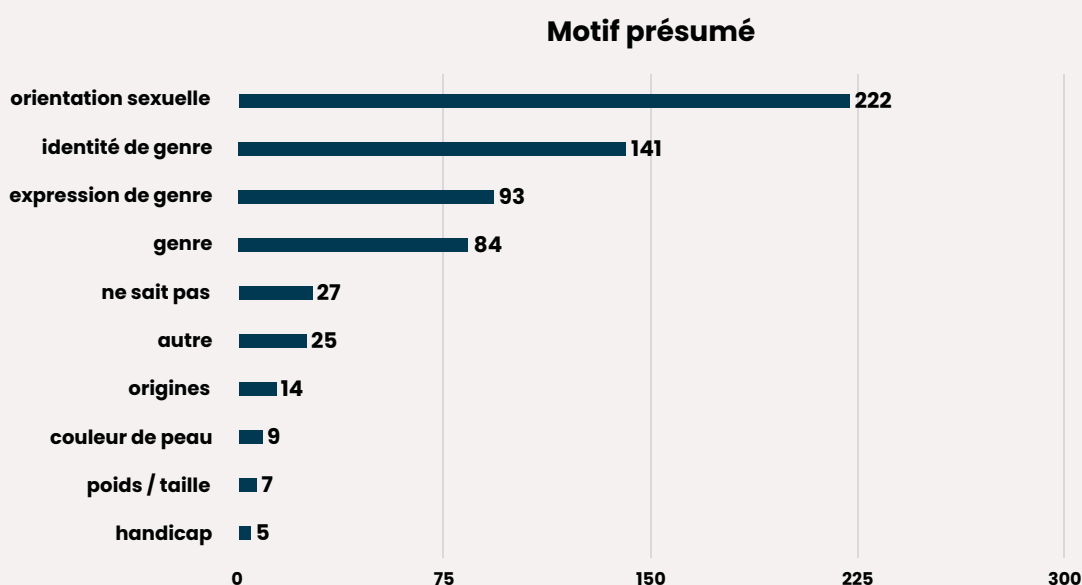
Graphique : nombres absolus – (plusieurs réponses possibles), bi-/pansexuell sont regroupé-e-x-s

3.5. Motif : genre, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle

Comme les années précédentes, une large majorité des personnes ayant fait un signalement (2024 : 72 %, 2023 : 77 %) déclarent avoir été victimes d'un crime de haine en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée. L'identité de genre (2024 : 46 %, 2023 : 37 %) et l'expression de genre (2024 : 30 %, 2023 : 33 %) sont également fréquemment mentionnées comme motifs. Dans un peu plus d'un quart des cas (2024 : 27 %, 2023 : 18 %), le sexe de la personne concernée a également été cité comme motif.

L'année 2024 confirme une tendance déjà observée : de nombreuses personnes mentionnent plusieurs motifs à la fois. Orientation sexuelle, identité de

genre, expression de genre et d'autres facteurs de discrimination s'entrecroisent souvent ou ne peuvent pas être clairement distingués. Les réponses des personnes concernées dans les champs de texte libre montrent clairement que ce sont souvent certains signes extérieurs – comme des vêtements non conformes aux normes, la gestuelle, le comportement ou la manière de s'exprimer – qui déclenchent le rejet ou l'agressivité chez les auteur·ice·x·s. De nombreux actes de violence visent ainsi des écarts perçus par rapport à une norme cis-hétérosexuelle. Il est alors souvent difficile de déterminer si c'est le comportement, l'apparence ou l'appartenance supposée à un groupe qui a motivé l'agression.



Graphique : nombres absolus – plusieurs réponses possibles

« Conversation jeudi passé un ami avec qui se félicitait de la victoire de Donald Trump aux USA par message WhatsApp. Quand je lui ai dit que je n'étais pas d'accord avec lui, il est devenu très agressif et m'a envoyé un long message vocal dans lequel il était très agressif et il m'a violemment insulté en criant «le pédé c'est toi, l'hétéro c'est moi, va te faire enculer, sale pédé» «tu es un sale enculé» «va te faire foutre, tu es un misérable, j'ai honte de toi et tu me fais pitié» »

«Ich habe eine Professorin für Feedback in Bezug auf ein Research Proposal angefragt. Das Proposal ist für eine Summer School. Da die Professorin Expertein im ist, habe ich sie für ein Feedback gefragt. Sie hat aus religiösen Gründen ein Feedback verweigert.»

(J'ai demandé à une professeure un retour sur un Research Proposal pour une Summer School Comme elle est experte dans le domaine, je m'étais tourné-e vers elle pour un feedback. Elle a refusé de me répondre citant des raisons religieuses.)

«Two young people, one from my daughter's old school, are repeatedly attacking her in the street, calling her «trannie» and other awful names. She was targeted by one of them at her old school. She told me this today but it has been happening repeatedly. She broke down and it's affecting her deeply.»

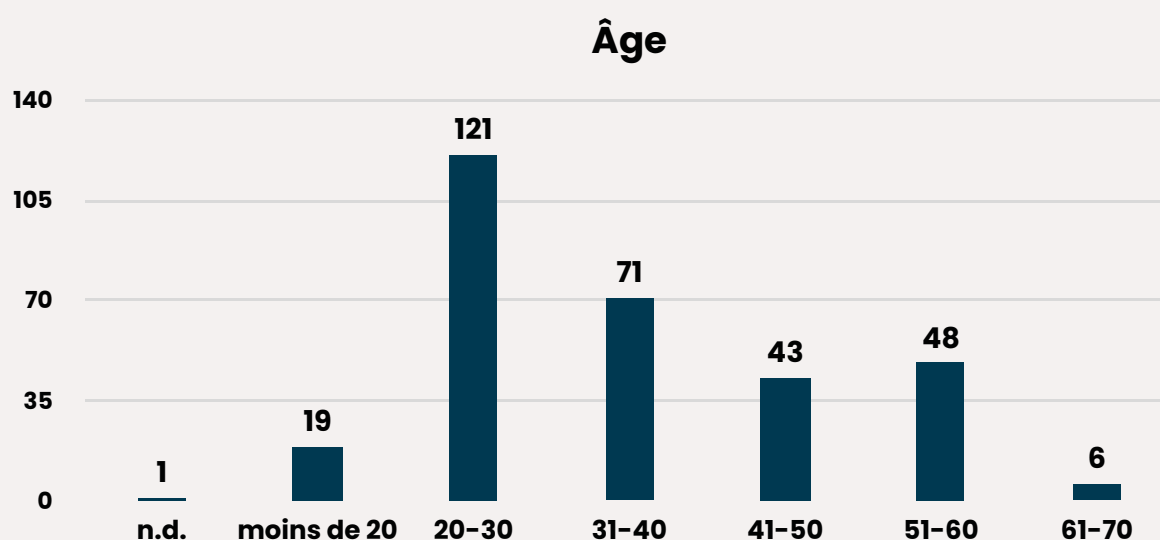
(Deux jeunes, dont l'un allait à l'ancienne école de ma fille, l'agressent régulièrement dans la rue et l'insultent en la traitant de «transe» et d'autres mots horribles. L'un d'eux l'avait déjà harcelée à son ancienne école. Elle m'en a parlé aujourd'hui, mais ce n'est pas la première fois que ça arrive. Elle s'est effondrée, et ça l'a profondément affectée.)

3.6. Âge des personnes qui signalent les cas

Une grande partie des personnes concernées a moins de 30 ans – en 2024, elles représentent 45 % des signalements (contre 58 % en 2023). Un autre quart des signalements provient de personnes âgées de 31 à 40 ans (2024 : 23 %).

De manière générale, une tendance se dessine depuis plusieurs années : les jeunes personnes LGBTIQ sont touchées de manière disproportionnée par les crimes de haine, ou bien elles les signalent plus fréquemment. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette répartition selon l'âge : d'une part, les jeunes personnes

LGBTIQ sont souvent plus visibles dans l'espace public – que ce soit à l'école, en formation ou lors de sorties. D'autre part, elles sont généralement plus familières avec les outils numériques et utilisent donc plus volontiers l'outil de signalement en ligne de la LGBTIQ Helpline. Beaucoup découvrent également ce service via les réseaux sociaux, par exemple grâce à des publications sur Instagram. À l'inverse, les personnes plus âgées peuvent être moins à l'aise avec ces outils, ou alors elles signalent les incidents par téléphone, voire pas du tout.



Graphique : nombres absolus

3.7. Lieux

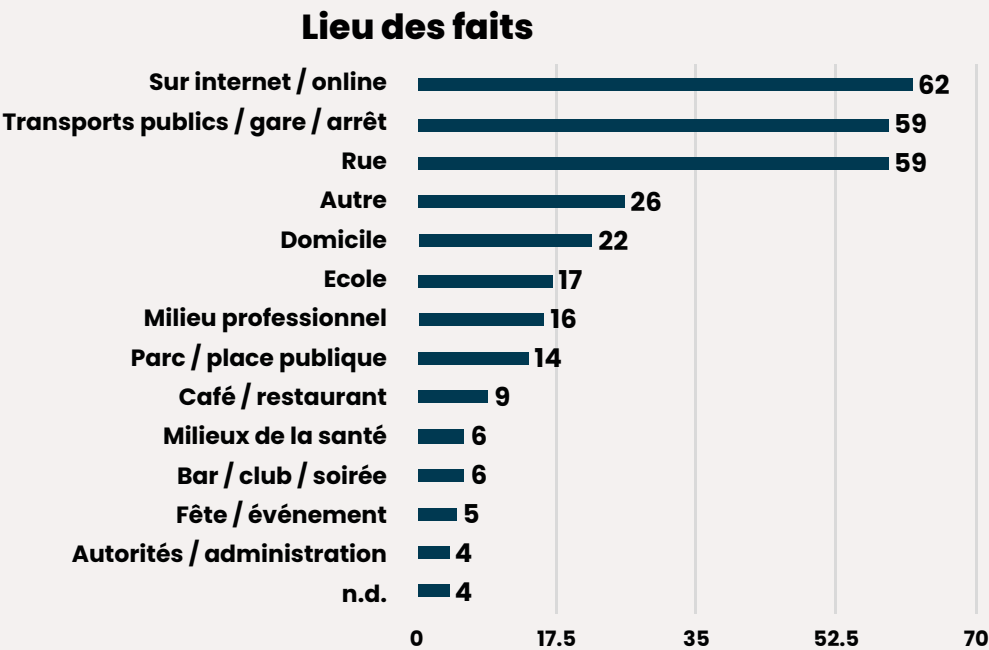
Un nombre particulièrement élevé de crimes de haine a eu lieu dans l'espace public. En 2024, environ 43 % des incidents se sont produits dans la rue, dans les transports publics ou dans les gares, aux arrêts de bus, sur les places publiques ou dans les parcs. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2023 (57 %) et 2022 (59 %).

Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation des incidents survenus en ligne – tels que les discours de haine, le cyberharcèlement ou les agressions numériques –, qui constituent désormais le plus grand groupe isolé (20 %). Il est probable que ce domaine reste malgré tout largement sous-déclaré. Nombre de personnes concernées ne considèrent pas ces incidents comme suffisamment

graves pour être signalés, ou se sont habituées à la violence permanente en ligne.

Parmi les autres lieux fréquemment mentionnés figurent le domicile (7 %) – par exemple en lien avec des hostilités venant de voisin-e-x-s ou de membres de la famille –, ainsi que l'école (6 %), le travail (5 %) et les établissements de restauration (cafés/restaurants : 3 %, bars/clubs : 2 %). Dans 6 % des cas, les faits se sont produits dans des lieux tels que les administrations, les services de santé ou lors d'événements publics.

Ces chiffres montrent clairement que l'hostilité anti-LGBTIQ n'est pas un phénomène marginal ou privé. Elle se manifeste quotidiennement au cœur même de la société – dans la rue, à l'école, au travail, dans les trains et les bus.



Graphique : nombres absolus

«Ich und meine Partnerin wurden im Zug von einer äusserst aggressiven/aufdringlichen Frau verfolgt, belästigt und beschimpft. Sie machte sich über meine Herkunft (und die meiner Partnerin) lustig. Ebenso wurden wir als lesbisches Paar von ihr drangsaliert und verunglimpft. Sie verfolgte uns durch 3 Zugwaggons und wir mussten dann in die 1. Klasse der Bahn flüchten. Dort habe ich dann die Bahnpolizei avisiert und danach war endlich Ruhe.»

(Ma partenaire et moi avons été suivies, harcelées et insultées dans le train par une femme très agressive et envahissante. Elle s'est moquée de nos origines, à moi et à ma partenaire. En plus, elle nous a attaquées parce que nous sommes un couple lesbien. Elle nous a suivies à travers trois wagons, et on a dû fuir en première classe. Là, j'ai appelé la police des chemins de fer, et c'est seulement à ce moment-là qu'elle nous a enfin laissées tranquilles.)

«Two men hit me from a scooter, while I was walking on the sidewalk. They screamed "Gay" as they left. I think I got hit with an object or their elbows, but it was too fast for me to understand.»

(Deux hommes m'ont foncé dessus avec leur scooter pendant que je marchais sur le trottoir. En repartant, ils ont crié "pédé". Je crois que j'ai été touché par un objet ou par leurs coudes, mais tout est allé tellement vite que je n'ai pas bien compris ce qui s'est passé.)

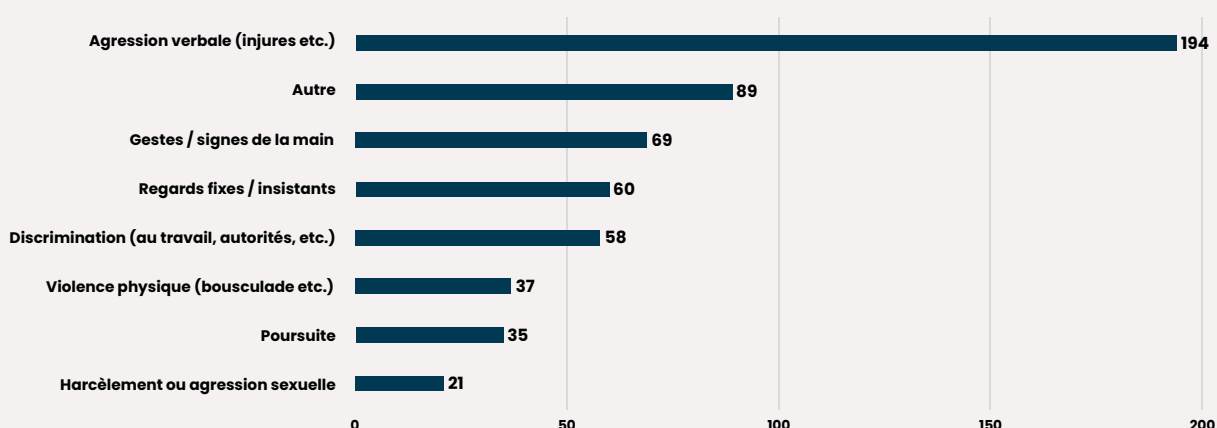
3.8. Types de violence

En 2024 aussi, la violence verbale reste de loin la forme la plus fréquente d'agressions anti-LGBTIQ : 63 % des incidents signalés comportaient des insultes, des injures ou des propos harcelants (contre 70 % en 2023). Mais dans de nombreux cas, la violence ne s'est pas arrêtée aux mots : dans seulement environ un tiers des cas (32 %), la violence était exclusivement verbale.

Dans 12 % des cas, il y a eu des agressions physiques telles que des bousculades, des coups de pied ou des coups (2023 : 21 %). Le nombre d'agressions physiques a donc légèrement diminué par rapport à l'année précédente, mais reste à un niveau élevé. Des violences sexualisées ont été mentionnées dans 7 % des signalements – allant de contacts non désirés à

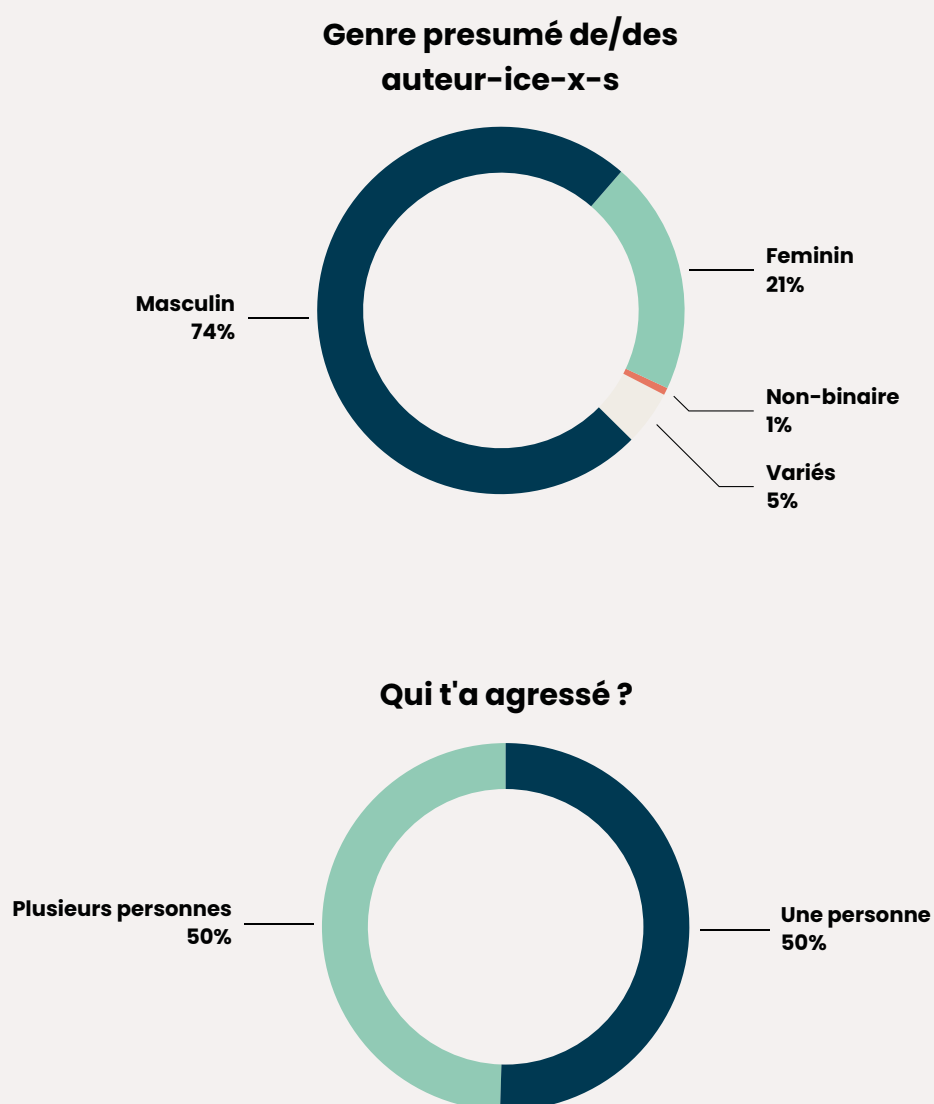
des tentatives d'agression. Les personnes trans (binaires et non binaires) sont légèrement surreprésentées par rapport à leur part dans l'ensemble des signalements (61 %).

Des discriminations au travail, dans le secteur de la santé, auprès d'administrations ou dans des situations comparables ont été signalées dans 19 % des cas, soit une proportion doublée par rapport à l'année précédente (9 %). Les réponses dans les champs de texte libre révèlent une grande variété de lieux : écoles, cliniques, service civile, entreprises, aéroports, piscines publiques, salles de sport, entre autres. Cette forte augmentation souligne à quel point les employeur-euse-x-s et les institutions ont une responsabilité importante dans la lutte contre l'hostilité anti-LGBTIQ.



Graphique : nombres absolus – plusieurs réponses possibles

Dans la moitié des cas, les auteur-ice-x-s agissent en groupe – dans l'espace public, il s'agissait souvent de jeunes hommes s'encourageant mutuellement à passer à l'acte. Dans 74 % des cas, il s'agissait de personnes perçues comme hommes, et dans seulement 21 % des cas comme femmes.



Graphique : pourcentages (n=309)

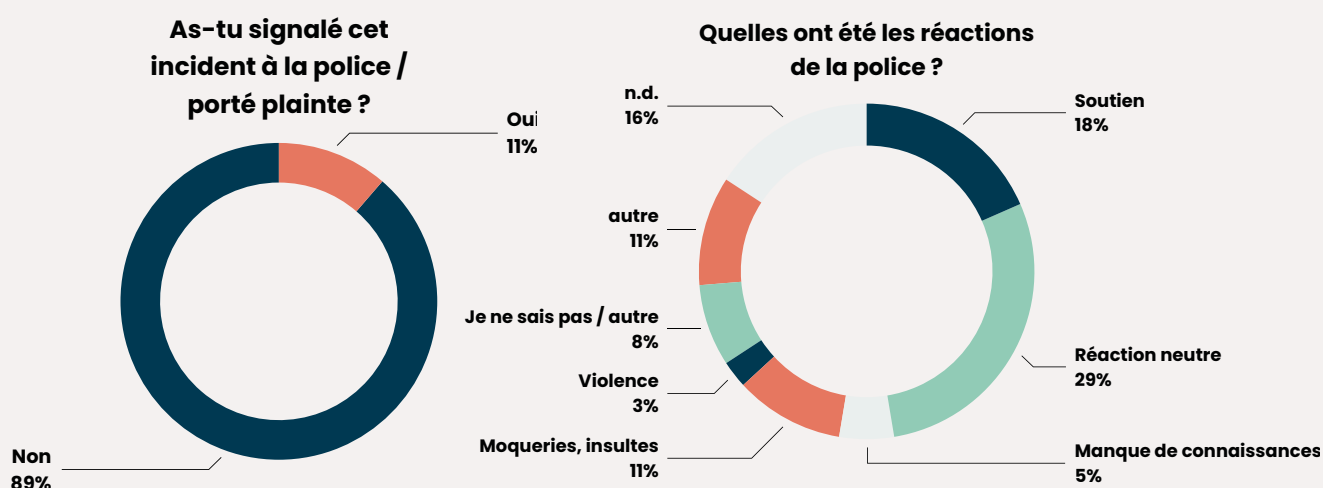
3.9. Dénonciation auprès de la police

En 2024, seule une petite partie des faits hostiles signalés ont été rapportés auprès de la police : seulement 11 % des personnes concernées ont déposé plainte. Le taux de dénonciation reste donc très bas, comparable à celui de 2022 (11 %) et un peu plus bas qu'en 2023 (15 %). Chez les personnes non binaires, il est encore plus faible : seulement 3 % ont porté plainte. En revanche, environ un tiers des agressions physiques (31 %) ont été dénoncées, ce qui montre que plus les faits sont graves, plus il est probable qu'ils soient signalés. Malgré cela, le seuil à surmonter pour faire une démarche administrative reste élevé.

Certaines personnes concernées ne font pas confiance aux autorités pour

prendre leur situation au sérieux ou qu'elles sachent comment réagir correctement. Le manque d'informations sur les démarches possibles, de mauvaises expériences passées ou la peur des auteur·ice·x·s de violences peuvent aussi décourager de porter plainte.

La plupart des personnes qui ont porté plainte ont eu une expérience plutôt positive. Beaucoup ont décrit une attitude neutre ou de soutien : 29 % parlent d'une réaction factuelle, et 18 % disent s'être senties soutenues. D'autres ont au contraire rapporté une attitude de rejet ou condescendante (11 %) ou un manque de connaissances (5 %). Dans 16 % des cas, il n'y a pas eu de retour clair sur la réaction de la police.



Graphique : pourcentages (n=309)

Graphique : pourcentages (n = 35 personnes ayant signalé ou dénoncé les faits à la police)

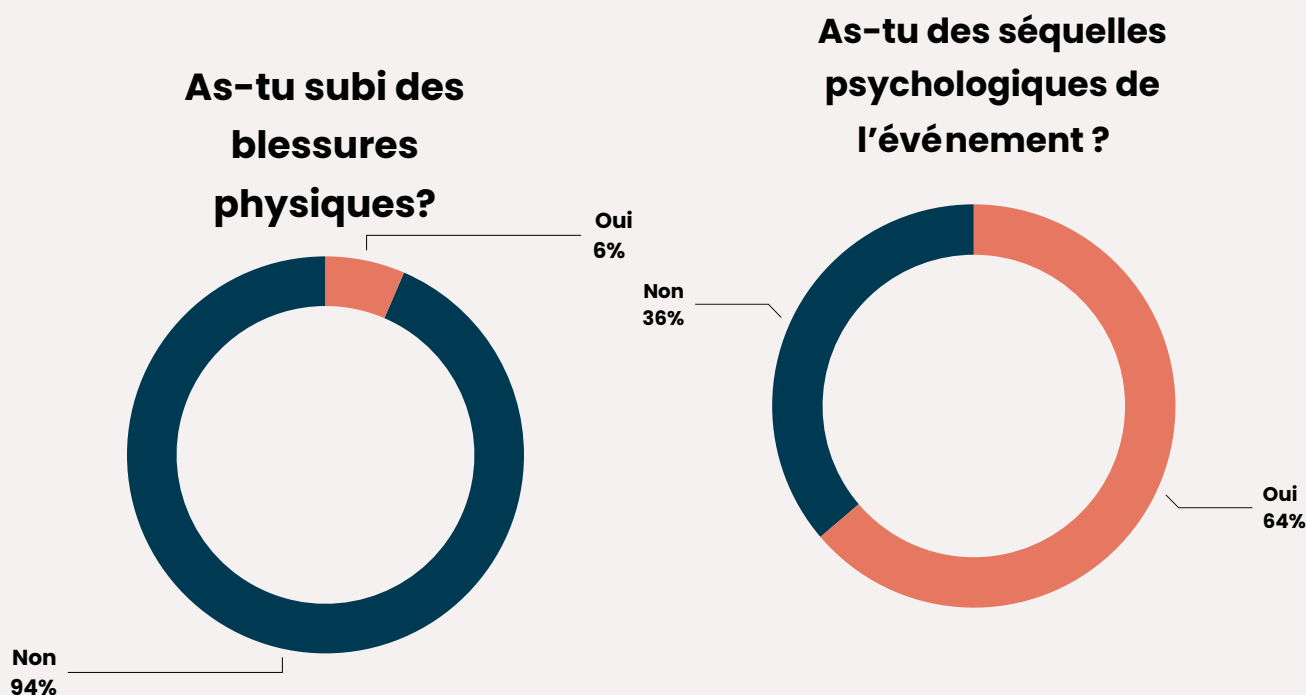
3.10. Conséquences physiques et psychiques

Pour beaucoup de personnes concernées, les conséquences de la violence anti-LGBTIQ sont graves ; aussi bien physiquement que psychiquement. En 2024, 6 % des personnes ayant fait un signalement ont déclaré avoir été blessées physiquement. Les blessures rapportées vont de coups au visage jusqu'à des brûlures causées par une cigarette.

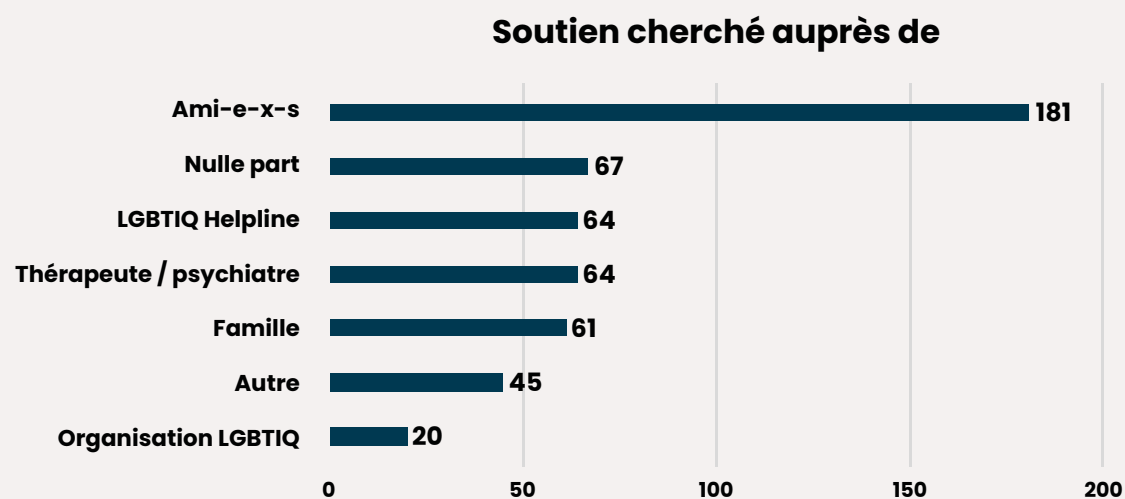
Mais les conséquences psychiques sont encore plus fréquentes, et souvent plus permanentes. 64 % des personnes concernées ont indiqué avoir été affectées psychologiquement après l'agression – un chiffre qui reste élevé depuis plusieurs années (2023 : 69 %).

Beaucoup cherchent du soutien dans leur entourage : 63 % s'adressent à des ami-e-x-s, 16 % à leur famille. 17 % ont eu recours à une aide psychothérapeutique ou psychiatrique. Le rôle de la LGBTIQ Helpline reste essentiel : un tiers des personnes ayant fait un signalement ont demandé à être contactées directement par l'équipe de conseil de la Helpline, et d'autres étaient déjà en lien avec ce service important.

Ces chiffres montrent à quel point il est nécessaire d'avoir des offres de soutien fiables et sensibles aux réalités LGBTIQ.



Graphique : pourcentages (n=309)



Graphique : nombres absolus – plusieurs réponses possibles

3.11. Répartition par canton

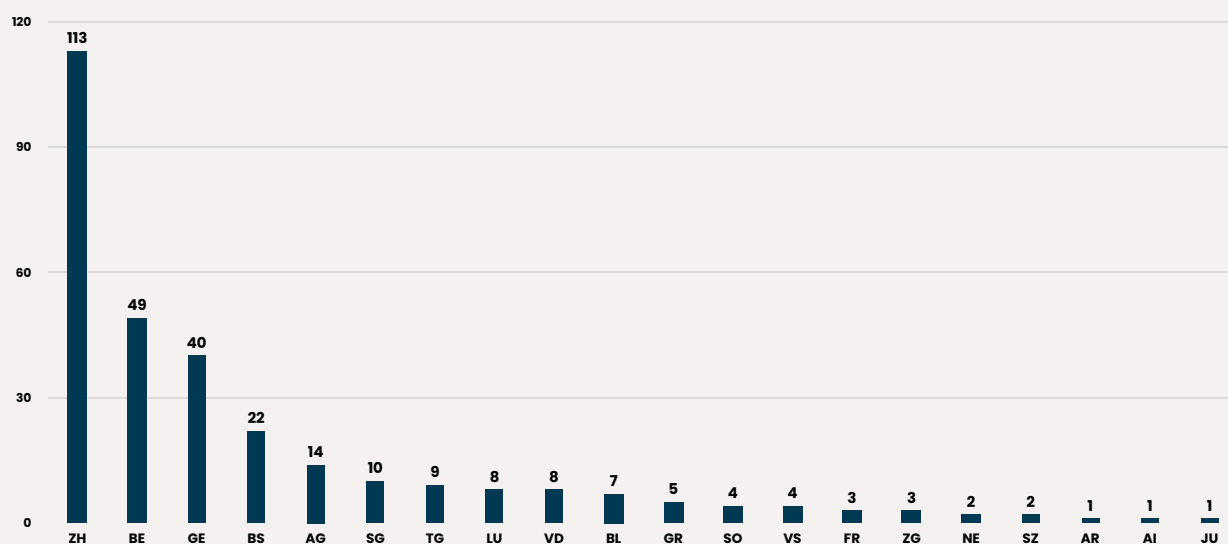
Comme les années précédentes, la majorité des signalements provient du canton de Zurich : avec 113 cas signalés, environ 37 % de tous les signalements concernent le canton le plus peuplé de Suisse. Un grand nombre d'incidents ont aussi été signalés dans les cantons de Berne (16 %), Genève (13 %), Bâle-Ville (7 %), Argovie (5 %) et Saint-Gall (3 %). Ces chiffres confirment les tendances déjà observées les années passées.

En Suisse romande et au Tessin, le nombre de signalements reste relativement bas. Cela ne signifie pas forcément qu'il y a moins d'incidents, mais plutôt que la LG-BTIQ Helpline y est moins connue. En 2024

aussi, les cantons urbains, avec une communauté LGBTIQ plus visible et plus active, sont plus souvent mentionnés comme lieux d'agressions. Dans ces régions, l'outil de signalement est également plus largement connu.

Comme l'année dernière, il reste difficile de faire la distinction entre les zones urbaines et rurales au sein d'un même canton. Le nombre élevé de signalements dans le canton de Zurich s'explique probablement en partie par la présence d'une infrastructure urbaine développée et d'un tissu communautaire actif. Dans les régions plus rurales, il faut encore s'attendre à un nombre élevé de cas non signalés.

Canton de l'agression



Graphique : nombres absolus

4. Comparaison des signalements – grand nombre de cas non signalés

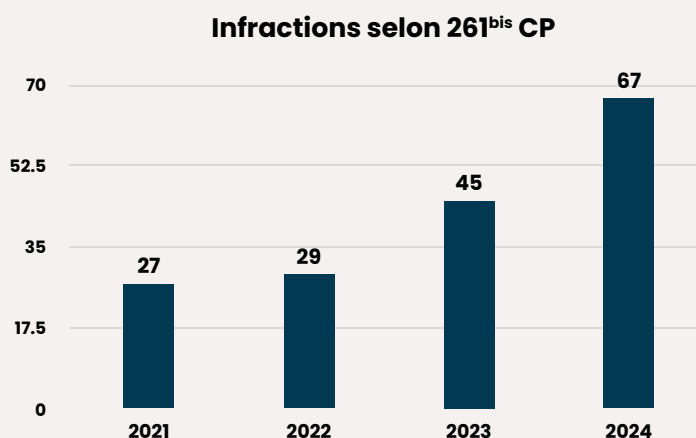
Depuis le 1er juillet 2020, l'orientation sexuelle est explicitement intégrée dans l'article 261^{bis} du Code pénal suisse et par conséquent les discriminations envers les personnes LGBT sont punissables selon la Loi en vigueur. Depuis cette date, le nombre d'enregistrements enregistrés par la police sur cette base a augmenté chaque année : en 2024, 67 infractions ont été recensées, soit plus du double qu'en 2021 (27). Cette hausse montre que ce type d'actes devient plus visible et que la justice commence à établir une pratique dans le traitement de ces affaires.

Mais il faut souligner que les infractions selon l'article 261^{bis} et les crimes de haine anti-LGBTIQ ne désignent pas la même chose. L'article 261^{bis} vise des cas précis comme l'appel public à la haine ou le refus d'un service en raison de l'orientation sexuelle. Les crimes de haine, eux, couvrent toute forme de violence ou de discrimination motivée par des préjugés, y compris des coups, des menaces ou

des dégradations, si elles sont motivées par une hostilité anti-LGBTIQ. Ce type de violence n'est pas reconnu comme tel dans le droit pénal suisse.

En outre, l'article 261^{bis} ne protège pas les personnes trans, car la notion d'« identité de genre » n'y figure pas. Les personnes trans (binaires et non binaires) ne bénéficient donc d'aucune protection spécifique dans ce cadre légal.

Tant que les motivations des actes ne sont pas systématiquement recensées, la part de cas non déclarés de violences anti-LGBTIQ en Suisse reste très élevée. De nombreuses agressions ne figurent dans aucune statistique officielle. Pourtant, les données recueillies à travers les signalements à la LGBTIQ Helpline ou les chiffres transmis par les polices cantonales et municipales montrent clairement : les crimes de haine visant des personnes LGBTIQ sont largement répandus en Suisse et constituent un problème grave.



Graphique : Discrimination et incitation à la haine – Infractions selon l'article 261^{bis} du Code pénal¹

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kriminalitaet-strafrecht/polizei/straftaten.assetdetail.34387287.html>

4.1. Étude sur l'« Expérience de violences et de discriminations anti-queer, ainsi que la perception des personnes LGBTIQ+ dans la population Suisse » de gfs.bern

En novembre 2024, l'institut de recherche gfs.bern a publié, à la demande de TGNS, d'InterAction, de Pink Cross, de la LOS, de Dialogai, d'Amnesty International Suisse et de Queeramnesty, une étude approfondie sur les violences et discriminations anti-queer ainsi que sur la perception des personnes LGBTIQ+ par la population suisse.

L'enquête repose sur un sondage représentatif mené auprès de 1 005 personnes de la population générale, ainsi que sur une enquête menée au sein de la communauté, à laquelle plus de 1 000 personnes LGBTIQ ont participé.

Les résultats sont alarmants : **une personne sur quatre au sein de la communauté (25 %) a déclaré avoir subi au moins une agression physique ou sexuelle** au cours des cinq dernières années en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son intersexuation. Malgré cette forte prévalence, peu de personnes portent plainte : **72 % des victimes n'ont pas signalé l'incident**. Par ailleurs, 82 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles évitaient certaines situations ou adaptaient leur comportement au quotidien pour prévenir les agressions ; notamment dans l'espace public, les transports en commun

ou sur leur lieu de travail.

La perception de l'évolution de la société est elle aussi préoccupante : 43 % des membres de la communauté estiment que les préjugés, l'intolérance ou les violences ont augmenté au cours des cinq dernières années. Le discours public anti-LGBTIQ dans les médias et la politique est souvent cité comme cause principale.

Dans la population générale, l'acceptation varie fortement selon les groupes : 60 % des personnes interrogées soutiennent l'égalité des droits pour les hommes gays, 53 % pour les femmes lesbiennes, mais ce soutien tombe à 37 % pour les personnes trans et à 35 % pour les personnes non binaires. En outre, 49 % déclarent se sentir « au moins un peu mal à l'aise » lorsqu'ils voient deux hommes s'embrasser en public.

Ces chiffres le montrent clairement : la violence anti-LGBTIQ et la discrimination sont des réalités largement répandues. Une majorité de la population suisse soutient les personnes LGBTIQ+, mais des mesures structurelles, politiques et préventives sont nécessaires pour mieux protéger les personnes concernées ainsi que les valeurs démocratiques de liberté et d'égalité.²

2 <https://www.amnesty.ch/de/laender/europa-zentralasien/schweiz/dok/2024/neue-studie-zeigt-ausmass-der-diskriminierung-von-lgbtq-und-was-wir-dagegen-tun-koennen#:~:text=Die%20Studie%20von%20gfs.,Formen%20queerfeindlicher%20Gewalt%20und%20Diskriminierung.>

«Un uomo ha guardato verso me ed ha sputato.»

(Un homme m'a regardé et il a craché.)

« Je n'ai pas porté plainte parce que j'avais peur de me devoir signaler mon identité de genre à la police et de subir des discriminations. »

4.2. Statistique au niveau cantonal

Ces dernières années, certains cantons ont commencé à enregistrer de manière plus systématique les motivations anti-LGBTIQ dans leurs statistiques policières. Ce processus a été lancé à la suite **d'interventions coordonnées dans 17 cantons** en mai 2019. Ces données jouent un rôle important pour rendre visibles les crimes de haine visant les personnes LG-BTIQ. Mais la mise en œuvre varie fortement d'un canton à l'autre, ce qui rend les comparaisons difficiles : à ce jour, seuls cinq cantons (Argovie, Berne, Fribourg, Glaris, Saint-Gall) ainsi que la ville de Zurich récoltent ce type de données.

Les méthodes de collecte, d'enregistrement et de publication des données varient elles aussi d'un canton à l'autre. Par exemple, après avoir publié ses chiffres dans le rapport annuel de la police l'année précédente, le canton d'Argovie n'a plus publié de données en 2024. Dans les cantons de Genève, Vaud, du Valais et de Bâle-Ville, des systèmes d'enregistrement et de publication sont encore en cours d'élaboration.

On observe que dans la plupart des cantons concernés, le nombre de cas enregistrés a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Il est cependant difficile de dire s'il s'agit d'une réelle baisse ou plutôt d'un effet statistique – par exemple lié à une baisse de l'attention médiatique ou à la fin de l'élan initial du dispositif. La base de données est encore trop récente pour en tirer des conclusions claires. Par

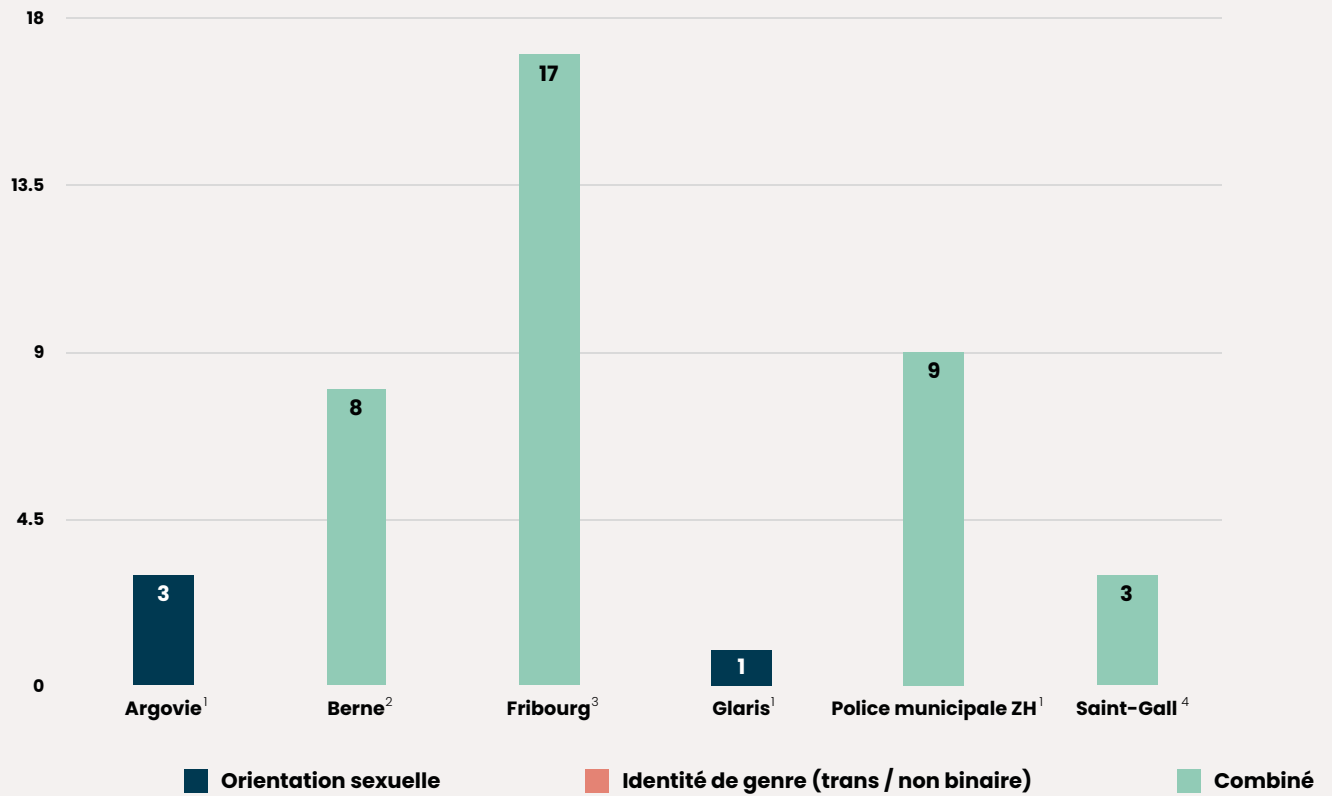
ailleurs, la part des incidents non signalés reste élevée, car très peu de crimes de haine sont rapportés à la police.

Comme mentionné l'an dernier, le projet « Benchmark Hate Crime » des sciences policières de Bâle a tenté de donner une vue d'ensemble sur l'enregistrement des violences anti-LGBTIQ par les polices cantonales. Mais des imprécisions ont été relevées, notamment dans la distinction entre crimes de haine et infractions relevant de l'article 261bis du Code pénal contre la discrimination. Un suivi mené en juin 2024 a confirmé que seules cinq polices cantonales, et non onze, comme initialement annoncé, tiennent une statistique distincte sur les motivations liées aux préjugés.³

Un élargissement et une harmonisation de l'enregistrement et de la publication des crimes de haine sont donc urgents pour mieux comprendre l'ampleur du phénomène.

Les statistiques cantonales restent ainsi un élément central, mais encore **très incomplet**, du suivi de la violence anti-queer en Suisse. Pour lutter efficacement contre ces crimes de haine, il faut une méthode d'enregistrement **obligatoire, coordonnée à l'échelle nationale**, en collaboration étroite avec les organisations communautaires et en intégrant les expériences des personnes concernées, afin de sensibiliser et former les corps de police.

3 <https://www.polizei.bs.ch/ueber-uns/Polizeiwissenschaften.html>



1 LGBTIQ Helpline vorliegende, nicht publizierte Daten

2 <https://www.police.be.ch/de/start/dienstleistungen/statistik/kriminalstatistik.html>

3 <https://www.fr.ch/de/sjsd/pol/wichtige-ereignisse-und-kennzahlen-pol>

4 https://www.sg.ch/news/sgch_kantonspolizei/2025/03/kanton-st-gallen--polizeiliche-kriminalstatistik-2024.html

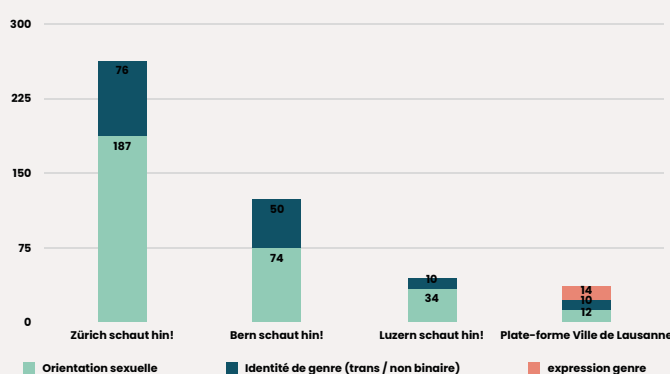
4.3. Zürich, Bern, Luzern et Lausanne réagissent !

En 2024 aussi, les villes de Zurich, Berne et pour la première fois, Lucerne se sont mobilisées contre les violences anti-queer. De nombreux incidents anti-LGBTIQ ont été signalés via les plateformes de signalement mises en place par les villes. À Zurich, les chiffres ont augmenté : **263 signalements** ont été enregistrés, contre 178 l'année précédente. La majorité concernait **l'orientation sexuelle** (187 cas), mais un nombre important visait aussi **l'identité de genre** (76 cas). Dans la ville de Lucerne, qui participe pour la première fois, **44 signalements** ont été comptabilisés, qui concernaient pour la plupart l'orientation sexuelle, plus rarement l'identité de genre. Pour la ville de Berne, on observe un schéma similaire, mais un peu moins marqué. À Lausanne, où le système existe depuis 2019, on enregistre chaque année un peu plus de 30 signalements.

Il est frappant de constater que les faits se produisent surtout dans **l'espace public ou dans les transports**. La plupart des signalements concernent **des propos hostiles ou du harcèlement verbal**, mais on trouve aussi des agressions physiques, des gestes déplacés ou du harcèlement de type traque ou intimidation.

Les campagnes menées par les villes s'appuient sur des décennies de travail des organisations LGBTIQ pour attirer l'attention sur les crimes de haine anti-LGBTIQ. Comme avec les signalements à la LGBTIQ Helpline, on observe des variations en fonction de la visibilité des personnes LGBTIQ et de la place du sujet dans l'espace public. Une couverture médiatique de violences et de discriminations, les campagnes urbaines ou la communication de la Helpline semblent aussi avoir un effet sur les pics ponctuels de signalements.

Tout cela montre clairement qu'il reste un besoin urgent de sensibilisation de la population sur les crimes de haine anti-LGBTIQ.



Grafique : nombres absolus⁴

4 <https://www.stadt-zuerich.ch/de/politik-und-verwaltung/statistik-und-daten/daten/politik-und-verwaltung/befragungen/zuerich-schaut-hin.html>, <https://www.bern.ch/themen/gesundheit-alter-und-soziales/gleichstellung-von-frau-und-mann/bern-schaut-hin>, https://www.stadt-luzern.ch/_docn/5527708/2025-02-19_Auswertungsbericht_Ein_Jahr_Luzern_schaut_hin.pdf, <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/bons-reflexes/harcelement-de-rue.html?tab=publications>

«This is happening to us for the first time, and we do not know what to do. That is why we are reaching out to you.»

(C'est la première fois que ça nous arrive et on ne sait pas quoi faire. C'est pour ça qu'on s'adresse à vous.)

«Online-Kommentare die jemandem den Tod wünschen (mehrfach).»

(Commentaires en ligne souhaitant la mort de quelqu'un (à plusieurs reprises).)

«Our neighbour threatened my partner and me with child protective services (KESB) saying that we are „three women“. My partner (female), her daughter (female) and I (female) live together. After I asked her what she means by that she said «what is there to be said»».

(Notre voisine a menacé mon partenaire et moi de contacter l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) et a dit que nous étions « trois femmes ». Ma partenaire (femme), sa fille (fille) et moi (femme) vivons ensemble. Quand je lui ai demandé ce qu'elle voulait dire par là, elle a simplement répondu : « Qu'est-ce qu'il y aurait à dire ? »)

4.4. Reportonlin Racism.ch

La plateforme reportonlin Racism.ch, gérée par humanrights.ch, documente les discriminations racistes vécues au quotidien, sur la base de signalements effectués par des personnes concernées ou par des tiers. En 2024, **9 cas** de discrimination à caractère **anti-LGBTIQ** y ont été recensés.

En 2024, la LGBTIQ Helpline a également recensé 23 cas dans lesquels la couleur de peau ou l'origine des personnes concernées ont été mentionnées comme facteurs aggravants ou motivations supplémentaires. Ces données mettent en évidence l'imbrication fréquente des formes de discrimination. La violence et la haine ne ciblent pas nécessairement une seule caractéristique, mais s'attaquent à des personnes dans la complexité de leurs identités plurielles. Ce phénomène est désigné par le terme de discrimination intersectionnelle.

5. Ampleur et conséquences des crimes de haine sur la communauté

Les chiffres de la LGBTIQ Helpline, les statistiques cantonales et municipales ainsi que l'étude de gfs.bern révèlent un tableau clair : Les crimes de haine sont le triste quotidien de nombreuses personnes LGBTIQ en Suisse, soit parce qu'elles en sont victimes, soit parce que leur communauté est attaquée quotidiennement.

Car les crimes de haine ont non seulement des conséquences physiques ou psychologiques qui peuvent être graves pour les victimes directes, mais ils affectent aussi l'ensemble de la communauté LGBTIQ. Des études montrent que les réactions des personnes LGBTIQ, en particulier lorsque c'est l'une de leurs connaissances qui s'est fait agresser, sont très semblables à celles des victimes directes⁵ : elles se sentent plus vulnérables, plus craintives, et elles sont en colère contre les auteur·ice·x·s de l'agression. En effet, les crimes de haine sont des attaques symboliques (avec des conséquences réelles et parfois graves) contre la différence et pas seulement des actes contre des individus. Les crimes de haine peuvent donc entraîner des changements de comportement de la part des victimes directes et indirectes, comme des stratégies d'évitement (par exemple porter des vêtements plus « conformistes »), mais parfois aussi un activisme accru. Les victimes bénéficient certes d'une grande solidarité de la part de la communauté, mais un sen-

timent de vulnérabilité peut également naître lorsque les événements sont portés au rang de scandale par les médias, ou au contraire minimisés.

Les crimes de haine ont un impact profond sur l'ensemble de la communauté LGBTIQ. Il est donc essentiel que la société et les acteurs politiques non seulement les reconnaissent, mais les prennent pleinement au sérieux. Les médias, quant à eux, portent une responsabilité particulière : ils doivent éviter toute instrumentalisation sensationnaliste de ces actes, s'abstenir de relayer des discours hostiles à l'encontre des personnes LGBTIQ, et mesurer les répercussions que leurs reportages peuvent avoir sur cette communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur l'hostilité envers les personnes LGBTIQ, les personnes qui commettent des crimes de haine et les revendications des organisations LGBTIQ dans le rapport de la conférence « Forum Hate Crime » (2020).⁶

5 Paterson, J. L., Brown, R., & Walters, M. A. (2019): *The Short and Longer Term Impacts of Hate Crimes Experienced Directly, Indirectly, and Through the Media.*

6 <https://www.pinkcross.ch/unser-einsatz/politik/hate-crime/ergebnisse-forum-hate-crime.pdf>

6. Définitions

Identité de genre

La connaissance intérieure profonde de son propre genre. L'identité de genre ne correspond pas forcément, ou parfois pas complètement, au sexe assigné à la naissance.

Expression de genre

L'expression de genre désigne les manifestations extérieures d'une personne, exprimées par exemple par des noms, des pronoms, des vêtements, des coupes de cheveux, des comportements, des voix ou des caractéristiques physiques. La société interprète ces manifestations comme masculines ou féminines, bien que l'expression de genre puisse changer au fil du temps et d'une culture à l'autre.

Personnes LGBTIQ

Les personnes LGBTIQ sont des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexe et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles ne sont pas hétérosexuelles et cisgenres.

Violences et attitudes anti-LGBTIQ

Toute violence qui est exercée contre des personnes LGBTIQ et motivée par une dévaluation des personnes LGBTIQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTIQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine »), mais aussi toutes les autres formes de violence (p.ex. la violence institutionnelle).

Crimes de haine

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » anti-LGBTIQ. Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés (bias-based) et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associé-e-x-s à un certain groupe. Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des délits « non spécifiques » (par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance supposée à un groupe, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteur-ice-s présument qu'il est gay.

Hostilité anti-LGBTIQ et homophobie

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), il est préférable de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur l'hostilité envers les personnes trans ou intersexe. En ce qui concerne la Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homo/bisexuelles, trans et intersexe ayant la même origine¹⁹, nous transposons les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité anti-LGBTIQ dans le présent rapport.

Protection contre la discrimination

La protection contre la discrimination des personnes LGBTIQ n'est pas complète et ne protège pas toutes les personnes LGBTIQ de la même manière. De plus, le manque de statistiques sur la discrimination et la violence anti-LGBTIQ rend difficile l'établissement de conclusions solides sur leur ampleur.

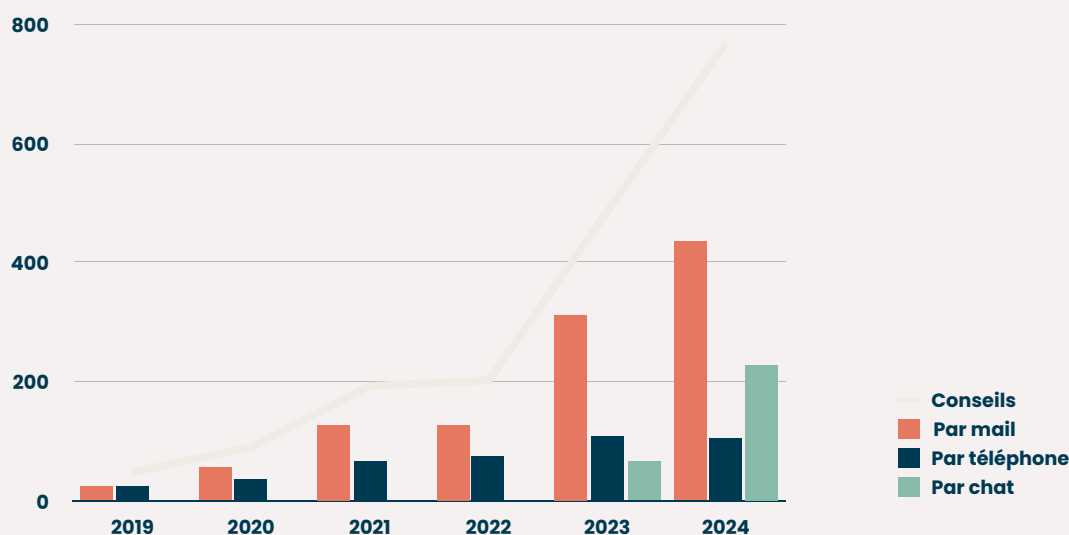
- L'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale interdit la discrimination par les autorités du fait du « sexe » (y compris l'identité de genre) et du « mode de vie » (y compris l'orientation sexuelle).
- Selon l'arrêt du Tribunal fédéral ATF 145 II 153, les personnes trans et intersexe peuvent invoquer la loi sur l'égalité en cas de discrimination dans la vie professionnelle, car il s'agit d'une inégalité de traitement fondée sur le genre. Dans la vie professionnelle, il n'existe en revanche aucune protection en référence à l'« orientation sexuelle ».
- L'extension de la norme 261^{bis} CP à « l'orientation sexuelle » interdit depuis 2020 l'incitation à la haine et la discrimination publique d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle. Les personnes trans ne sont pas protégées par la norme 261^{bis} CP dans la mesure où elles souhaitent invoquer une discrimination liée à leur identité de genre.

La LGBTIQ Helpline en 2024

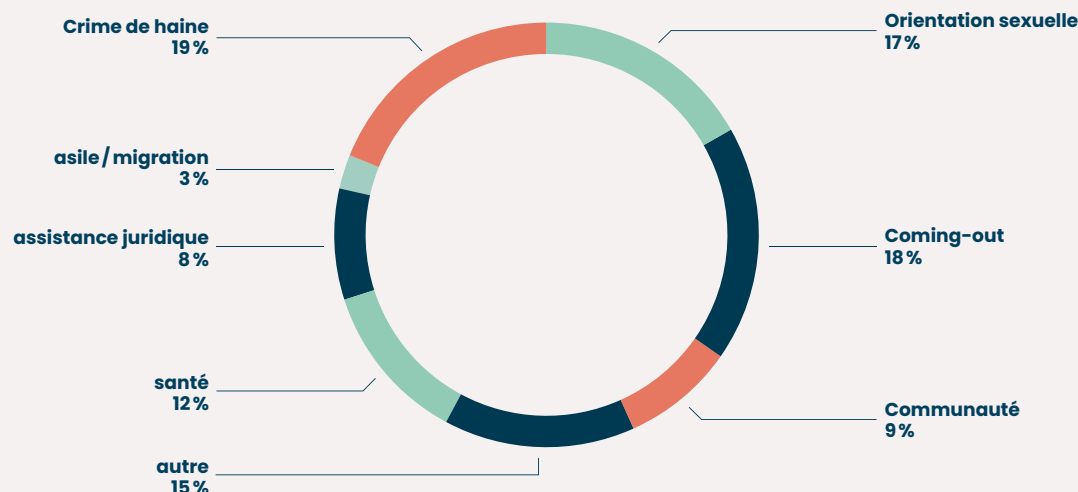
La LGBTIQ Helpline a enregistré en 2024 un nouveau record avec un total de 769 consultations, soit une multiplication par quinze par rapport à 2019. La croissance est particulièrement marquée du côté du chat, qui s'est imposé comme un accès à bas seuil, permettant 228 consultations.

Ces chiffres montrent clairement que la Helpline n'est plus seulement contactée en lien avec des crimes haineux, mais qu'elle représente un point d'ancrage essentiel pour de nombreuses personnes dans des situations de vie très variées. Les thèmes fréquemment abordés incluent le coming-out, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ainsi que des questions de santé ou de droit ; un large éventail qui illustre de manière frappante le besoin d'un accompagnement entre pairs sensible aux réalités queer.

Conseils 2019-2024



Sujets de conseil



La Confédération et les cantons sont appelés à renforcer de manière structurelle et financière les services primordiaux tels que la LGBTIQ Helpline.

Depuis 2016, cette ligne d'assistance offre aux personnes concernées un point de contact facilement accessible et anonyme, aussi bien pour des conseils entre pairs que pour signaler des crimes haineux. Rien qu'en 2024, 769 personnes ont été conseillées par mail, téléphone ou chat. La LGBTIQ Helpline constitue ainsi un pilier indispensable de soutien queer-sensible en Suisse.

Depuis avril 2025, la LGBTIQ Helpline est également active en Suisse romande.

Des conseils entre pairs en français sont disponibles chaque mardi et vendredi soir, gratuitement et de manière anonyme. Une étape importante pour ancrer durablement la Helpline en tant que service national de référence pour toutes les personnes LGBTIQ, indépendamment de leur langue ou région.

LGBTIQ HELPLINE

LGBTIQ Helpline
Monbijoustrasse 73
Postfach
3001 Bern
Schweiz
0800 133 133
info@lgbtiq-helpline.ch

